



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 25 juin 2025 à 9 h  
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Émilie Thuillier, Présidente du comité exécutif  
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif  
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif  
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif  
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif  
Mme Gracia Kasoki Katahwa, Membre du comité exécutif  
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif  
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif  
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif  
Mme Magda Popceanu, Membre du comité exécutif  
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif  
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

**ABSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mairesse  
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Benoit Dagenais, Directeur général  
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité  
Mme Brigitte Grandmaison, Directrice générale adjointe - Services de proximité  
M<sup>e</sup> Domenico Zambito, Greffier adjoint  
M. Dominic Lapointe, chargé de dossiers ou missions  
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée  
M. Alex Norris, Conseiller associé  
Mme Despina Sourias, Conseillère associée  
M. Pierre Lessard-Blais, Conseiller associé  
M. François Limoges, Leader de la majorité

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE25 1108**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 25 juin 2025 en y retirant le point 20.002 et en y ajoutant les points 50.001 à 50.003.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE25 1109**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'abroger la résolution CE25 0309;
- 2- d'annuler l'octroi du contrat pour les travaux de construction d'une conduite d'eau potable de 900 mm sous l'avenue Donegani, entre les avenues Gateway et de la Baie-de-Valois, incluant une traverse par la méthode sans tranchée entre l'avenue Lakeside et Donegani - Appel d'offres public DRE-P24019-194301-C.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1257651001

---

**CE25 1110**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de modification à l'entente conclue entre la Ville de Montréal et la Fédération des caisses Desjardins du Québec afin de l'harmoniser à des modifications réglementaires au programme Accès Logis Montréal, d'augmenter l'enveloppe de financement à long terme disponible et d'ajuster le taux de référence pour le financement à long terme;
- 2- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer ledit projet de modification à la convention, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1246898002

---

**CE25 1111**

Vu la résolution CA25 22 0157 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 9 juin 2025;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de modifier le projet de deuxième addenda à l'Entente de développement entre la Ville de Montréal et 9143-7459 Québec inc., pour le développement du projet immobilier « Le Nordelec » approuvé le 29 février 2008 (CM08 0275), afin d'intégrer les annexes :

- Annexe A - Résolution CM03 0836 du conseil municipal;
- Annexe B - Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement aux immeubles Le Nordelec;
- Annexe C - Règlement autorisant la démolition, l'occupation, la transformation et la construction de bâtiments sur les immeubles bordés par les rues Saint-Patrick, de Montmorency, Richardson et Shearer et sur les lots 2 160 226, 2 160 227 et 1 852 800 – Le Nordelec;
- Annexe D - Annexe 2 : Plan des limites du territoire visé par l'Entente de développement;
- Annexe E - Annexe 3 : Plan de la servitude de passage.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1254334014

---

**CE25 1112**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la prolongation du comité Actions concertées contre les crimes économiques et financiers (ACCEF) au Service de police de la Ville de Montréal pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026;
- 2- d'autoriser la réception d'une subvention de 3 657 300 \$ en provenance du ministère de la Sécurité publique;
- 3- d'autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de 15 postes policiers et d'un poste permanent civil pour la même période;
- 4- d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer l'entente de prolongation, pour et au nom de la Ville;
- 5- d'imputer cette dépense et ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1255841001

---

**CE25 1113**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la prolongation du comité Actions concertées pour contrer les économies souterraines (ACCES Cannabis) au Service de police de la Ville de Montréal pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026;
- 2- d'autoriser à cette fin la réception d'une subvention en provenance du ministère de la Sécurité publique de 6 164 000 \$;
- 3- d'autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de 28 postes policiers et de trois postes permanents civils pour la même période;
- 4- d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer l'entente de prolongation, pour et au nom de la Ville;
- 5- d'imputer cette dépense et ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1255841002

---

**CE25 1114**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la prolongation du comité Actions concertées pour contrer les économies souterraines (ACCES Tabac) au Service de police de la Ville de Montréal pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026;
- 2- d'autoriser à cette fin la réception d'une subvention en provenance du ministère de la Sécurité publique de 5 835 000 \$ pour la même période;
- 3- d'autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de 27 postes policiers et d'un poste permanent civil pour la même période;
- 4- d'autoriser le directeur du Service de policier de la Ville de Montréal à signer l'entente de prolongation pour et au nom de la Ville;
- 5- d'imputer cette dépense et ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1255841004

---

**CE25 1115**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la prolongation du comité Actions concertées pour contrer les économies souterraines (ACCES Alcool) au Service de police de la Ville de Montréal pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026;
- 2- d'autoriser à cette fin la réception d'une subvention en provenance du ministère de la Sécurité publique de 1 889 000 \$ pour la même période;
- 3- d'autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de huit postes policiers et d'un poste permanent civil pour la même période;
- 4- d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer le projet d'entente de prolongation, pour et au nom de la Ville;
- 5- d'imputer cette dépense et ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1255841003

---

**CE25 1116**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le projet d'entente de garde de courte durée relative à des biens vivants entre Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Environnement et Changement climatique, et la Ville de Montréal pour l'hébergement au Jardin botanique et les soins horticoles de cactus, de succulentes et d'orchidées, pour une somme mensuelle de 1 613,40 \$, avant taxes;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1259824003

**CE25 1117**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Sida bénévoles - Montréal, pour une période de cinq mois et 25 jours, à compter du 7 juillet 2025, des locaux au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'immeuble situé au 1301, rue Sherbrooke Est, d'une superficie de 212 mètres carrés, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 1 580,88 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1258682008

**CE25 1118**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention de prêt d'immeuble par laquelle la Ville de Montréal loue à Le Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE), à titre gratuit, pour une période de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, la Maison du Ruisseau, située au 5, avenue Oakridge, ayant une superficie de 1 300 pieds carrés, pour les fins d'accueil des groupes scolaires et des groupes de camps de jour, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;
- 2 - d'approuver un projet de convention de prêt de locaux par laquelle la Ville de Montréal loue à Le Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE), à titre gratuit, pour une période de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, des locaux non exclusifs, situés à l'intérieur des parcs-nature de la Pointe-aux-Prairies et du Bois-de-Liesse, pour les fins d'accueil des groupes scolaires et des groupes de camps de jour, pour les usagers des parcs-nature, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1255323007

**CE25 1119**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 7 703 \$ à Sollicité pour l'entretien d'une murale dans le cadre du Programme d'entretien des murales - VOLET 2 (PEMV2), édition 2025;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1258726001

---

**CE25 1120**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 335 081 \$ à Les Scènes de Musique Alternatives du Québec (Les SMAQ) pour son projet visant à développer et promouvoir des outils et des bonnes pratiques de gestion sonore et de gestion de la cohabitation entre des lieux de diffusion culturelle et des unités résidentielles sur une période de trois ans, de 2025 à 2027;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser un virement budgétaire d'un montant de 110 956 \$ en 2026 et de 112 552 \$ en 2027 provenant du Service du développement économique vers le Service de la culture;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1259632001

---

**CE25 1121**

Il est

RÉSOLU :

de résilier la convention de contribution financière conclue entre la Ville de Montréal et l'organisme La compagnie du grand amour (CE25 0705) pour la réalisation d'une murale dans le cadre du volet 2 du Programme d'art mural 2025.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1256724003

---

**CE25 1122**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 15 000 \$ à Coalition montréalaise des Tables de quartier pour la mise en œuvre de son plan d'action, pour l'année 2025;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1259666001

---

**CE25 1123**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 35 500 \$ à Studio ZX pour son projet Fonds d'Accès aux Espaces de Diffusion Culturelle Nocturne pour 2025 ;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1258994010

---

**CE25 1124**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 311 190 \$ à Groupe de recherche et d'intervention psychosociale (GRIP) pour son projet visant à prévenir les violences sexuelles et promouvoir des stratégies de réduction des méfaits dans les établissements et pôles de vitalité nocturne sur une période de trois ans ;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser des virements budgétaires de 103 730 \$ en 2026 et 2027 provenant du Service du développement économique vers le Service de la culture;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1258994009

---

**CE25 1125**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 96 500 \$, à Réseau réussite Montréal, pour le projet « Valoriser le français en camp de jour : une approche inclusive pour tous les enfants » pour l'année 2025, dans le cadre de l'entente entre le ministère de la Langue française et la Ville de Montréal;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1259939004

---

**CE25 1126**

Attendu que la SHDM souhaite investir dans des projets qui répondent à des clientèles à revenus faibles et modestes;

Attendu que le projet de revalorisation d'actif immobilier Gordon 1050-1150 est aligné avec la planification stratégique 2025-2028 de la SHDM;

Attendu qu'en vertu de l'article 4 e) des lettres patentes et lettres patentes supplémentaires de la SHDM, cette dernière doit obtenir l'autorisation du comité exécutif afin de réaliser un projet de mise en valeur de 10 M\$ et plus;

Considérant qu'en vertu de l'article 4 h) de ses lettres patentes, la SHDM doit obtenir l'autorisation du comité exécutif pour, entre autres, consentir à une garantie hypothécaire, sauf si ces garanties sont consenties en garantie d'obligations assumées dans la réalisation d'un projet de mise en valeur d'actifs immobiliers déjà approuvé par le comité exécutif.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) à réaliser le projet de revalorisation d'actif immobilier de 84 unités destinées à répondre à un besoin en logement abordable sur le lot 1 185 543 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, propriété de la SHDM, connu sous le nom du bâtiment Gordon, situé aux 1055 et 1150, rue Gordon, dans l'arrondissement de Verdun.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1250845005

---

**CE25 1127**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver l'acte de consentement à la modification cadastrale pour la renumérotation des lots 2 161 339 et 2 161 340 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte de consentement à la modification cadastrale, à titre de créancier hypothécaire de Vilavi Québec, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1250072001

---

**CE25 1128**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le paiement de la cotisation de 22 000 \$ à la Fondation du Centre Jacques-Cartier, et ce, à titre de membre de l'Association du Centre Jacques-Cartier pour l'année 2025;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1254834001

---

**CE25 1129**

Il est

RÉSOLU :

de nommer Colleen Thorpe à titre de présidente de la Table de concertation du Mont-Royal pour une période de deux ans, soit du 3 juillet 2025 au 2 juillet 2027.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1256689001

---

**CE25 1130**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder les contrats d'assurance responsabilité civile des fiduciaires, conformément à la proposition de renouvellement négociée par AON auprès de huit assureurs, datée du 2 juin 2025, qui couvre la responsabilité civile :
  - des fiduciaires de la Commission du régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal;
  - des fiduciaires de la Commission du régime de retraite des cols bleus de la Ville de Montréal;
  - des fiduciaires de la Commission du régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal;

- des fiduciaires de la Commission du régime de retraite des cols blancs de la Ville de Montréal (anciennement Régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Montréal);
  - des fiduciaires de la Commission du régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal;
  - des fiduciaires de la Commission du régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal;
  - des fiduciaires de la Commission de la Caisse commune des régimes de retraite des employés de la Ville de Montréal;
  - des employés de la Ville qui effectuent des tâches de délégation;
- 2- d'autoriser le directeur du Bureau des régimes de retraite de la Ville de Montréal à signer les contrats d'assurance responsabilité civile des fiduciaires, conformes à cette proposition;
- 3- d'autoriser une dépense de 318 957,98 \$, taxes incluses, conformément à la proposition de renouvellement négociée par AON auprès de huit assureurs, datée du 2 juin 2025, pour le paiement de la prime d'assurance responsabilité civile;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1253376002

---

**CE25 1131**

Vu la résolution CA25 210154 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 3 juin 2025;

Il est

RÉSOLU :

- 1- de modifier le budget de la Ville de Montréal afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Verdun, d'une subvention de 750\$, non taxable, provenant du programme de soutien « Défi ensemble, on bouge 2025 » de ParticipACTION, pour l'organisation d'activités physiques destinées aux aîné(e)s, conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4);
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à cette somme à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et de développement social de l'arrondissement de Verdun;
- 3- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1255163003

---

**CE25 1132**

Vu la résolution CA25 30 06 0158 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 3 juin 2025;

Il est

RÉSOLU :

- 1- de modifier le budget de la Ville, volet budget de fonctionnement, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, du soutien financier de 130 000 \$ provenant du ministère de la Sécurité publique, dans le cadre du Programme de soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026, pour les projets « Activités consultatives jeunesse » et « Animation et intervention au pôle René-Masson », pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 30 août 2025, conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4);
- 2- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1242971010

---

**CE25 1133**

Vu la résolution CA25 210156 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 3 juin 2025;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de modifier le budget de la Ville de Montréal afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Verdun, des dons totalisant la somme de 4 000 \$ pour le financement des activités en lien avec le 150<sup>e</sup> anniversaire de Verdun prévu en 2025, conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4);
- 2 - de demander à la trésorière de la Ville de Montréal d'émettre un reçu officiel de don aux fins de l'impôt sur le revenu;
- 3 - d'autoriser l'augmentation de la dotation du budget de 2025 de l'arrondissement de Verdun d'un montant additionnel de 4 000 \$ à la suite de l'encaissement de ce don;
- 4 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1258286004

---

**CE25 1134**

Vu la résolution CE25 210155 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 3 juin 2025;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de modifier le budget de la Ville de Montréal afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Verdun, des commandites pour un montant total de 30 700 \$, non taxable, provenant des cinq partenaires identifiés dans le dossier décisionnel, et ce, pour le financement des activités en lien avec le 150<sup>e</sup> anniversaire de Verdun prévu en 2025, conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)
- 2 - d'autoriser l'augmentation de la dotation du budget de 2025 de l'arrondissement de Verdun d'un montant additionnel de 30 700 \$ à la suite de la réception de ce montant
- 3 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1258286003

---

**CE25 1135**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'abandonner la mitoyenneté du mur latéral nord-ouest de l'immeuble situé au 4175-4177, rue Rivard, à Montréal, longeant la ruelle publique portant le numéro 1 204 046 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, appartenant à la Ville de Montréal;
- 2 - d'autoriser la cheffe de la Division du droit notarial au Service des affaires juridiques à signer tout document nécessaire à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1256684003

---

**CE25 1136**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de réserver la somme additionnelle de 200 000 \$, taxes incluses, pour les services du cabinet juridique IMK s.e.n.c.r.l./LLP afin de représenter les intérêts de la Ville de Montréal dans le cadre du recours en annulation d'une transaction inexcusable et en dommages-intérêts déposé par Philippe Pichet, Nancy Labarre, Pascal Pichet et Marie-Christine Pichet contre la Ville de Montréal (SPVM) et le Procureur général du Québec portant le montant total à 270 000 \$;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1255622001

---

### **CE25 1137**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le règlement hors cour du recours judiciaire intenté par EBC inc., contre la Ville de Montréal au montant de 9 410 192,31 \$, en capital, taxes, frais et intérêts;
- 2 - d'autoriser le règlement hors cour du recours judiciaire intenté par la Ville de Montréal contre Aecom Consultants inc. dans le cadre du projet intégré de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX, comprenant l'implantation d'un système rapide par bus. La somme du règlement sera payable directement à EBC inc.;
- 3 - d'autoriser la cheffe de Division litige contractuel à signer tout document permettant de donner effet au règlement;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1255583002

---

### **CE25 1138**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le règlement hors cour au montant de 1 800 258 \$, en capital, intérêts, frais et taxes du recours intenté par Les Constructions Lavacon inc. (« Lavacon »), contre la Ville de Montréal et de la demande en garantie intentée par la Ville contre Chevalier Morales, architectes inc. / DMA architectes s.e.n.c.r.l. et Bouthillette Parizeau inc., dans le dossier portant numéro de Cour 500-17-110677-195 dans le cadre du projet d'agrandissement de la bibliothèque de Pierrefonds;
- 2 - d'autoriser le règlement hors cour de l'ensemble des recours en garantie intentés contre la Ville de Montréal par Lavacon, dans les dossiers des sous-traitants portant les numéros de Cour 500-17-107667-191, 500-17-110469-197, 500-17-112873-206, 500-17-116443-212 et 500-22-260777-209 dans le cadre du projet d'agrandissement de la bibliothèque de Pierrefonds;
- 3 - d'autoriser des crédits additionnels de 481 636,95 \$, taxes incluses;
- 4 - d'autoriser la cheffe de Division, litige contractuel, du Service des affaires juridiques à signer tous les documents permettant de donner effet aux règlements hors cour;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1259774001

---

**CE25 1139**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de ratifier le dépôt par le Service des affaires juridiques, d'une demande de permission d'appeler et d'une déclaration d'appel d'un jugement rendu le 28 mars 2025 par le juge Benoit Moulin de la Cour supérieure, dans le dossier visant la contestation constitutionnelle de la Loi 15.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1259662002

---

**CE25 1140**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1 - d'autoriser une dépense de 301 728,89 \$, taxes incluses, pour le règlement hors cour du litige anticipé concernant les sommes réclamées par Multi Routes inc. pour la fourniture de chlorure de calcium liquide utilisé dans les lieux d'élimination de la neige en sus du montant autorisé de 22 995 \$;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1255382001

---

**CE25 1141**

Il est

RÉSOLU :

de renouveler le mandat de Mme Micheline Van-Erum à titre de vice-présidente de la Commission de la fonction publique de Montréal pour un mandat de quatre ans, et ce, rétroactivement au 13 juin 2025.

Adopté à l'unanimité.

30.016 1257606008

---

**CE25 1142**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le Service des affaires juridiques à intenter un recours judiciaire à l'encontre de AtkinsRéalis Canada inc. et Provencher Roy + associés architectes inc. visant à réclamer les dommages résultant des erreurs, omissions et fautes commises suivant les services professionnels rendus dans le cadre du contrat pour la réalisation de l'avant-projet définitif et des plans et devis du projet de remplacement du pont Jacques-Bizard (CM19 1203).

Adopté à l'unanimité.

30.017 1255583003

---

**CE25 1143**

Il est

RÉSOLU :

d'édicter en vertu des articles 1 et 2 du Règlement établissant le programme de subventions visant les sociétés de développement commercial situées dans des secteurs affectés par des travaux d'infrastructure majeurs (25-009), l'ordonnance numéro 12, jointe au dossier décisionnel, afin de désigner le secteur « rue Masson entre la 1<sup>re</sup> Avenue et la 12<sup>e</sup> Avenue (SDC Promenade Masson) » et de déterminer la période des travaux majeurs dans ce secteur.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1259861003

---

**CE25 1144**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du Règlement RCM-60-PU.3, adopté le 12 mai 2025 par le conseil municipal de la Cité de Dorval;
- 2 - d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Cité de Dorval.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1258986005

---

**CE25 1145**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de Marcel Deschamps à titre d'assistant-directeur – Prévention et gestion intégrée des risques au Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) dans l'échelle salariale 2025 – FM 10, en date du 25 juin 2025 ou d'une autre date convenue entre les parties, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1254464001

---

**CE25 1146**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de David Bertrand à titre de directeur adjoint au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) dans la fourchette salariale FM12, en date du 25 juin 2025 ou d'une autre date convenue entre les parties, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1254464002

---

**CE25 1147**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de Philippe Gauthier à titre de directeur adjoint à la Direction du soutien stratégique et technique au Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) dans la fourchette salariale FM12, en date du 25 juin 2025 ou d'une autre date convenue entre les parties, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.003 1254464003

---

**CE25 1148**

Vu la résolution CA25 170139 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce en date du 9 juin 2025;

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt du bilan annuel des dépenses au 31 décembre 2024 relatif à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles (GMR) par l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1256460001

---

**CE25 1149**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport annuel 2024 de la Commission de la fonction publique de Montréal, conformément aux dispositions de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) et du Règlement sur la Commission de la fonction publique de Montréal (04-061).

Adopté à l'unanimité.

60.002 1257606009

---

**CE25 1150**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt du rapport des décisions déléguées rendues par un fonctionnaire de niveau A du Service de la stratégie immobilière, relatif aux contrats de location et d'aliénation d'immeubles conclus du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2025, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) et de l'article 26 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

60.003 1256825008

---

**Levée de la séance à 10 h 48.**

70.001

---

---

Les résolutions CE25 1108 à CE25 1150 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

---

Émilie Thuillier  
Présidente du comité exécutif

---

Domenico Zambito  
Greffier adjoint